



ARRETE N° 2023 - 540
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue de L'Homme de Bois n° 46
Samedi 2 Décembre 2023

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Mme CRETIN Valérie – 17, rue Gaillardon – 77000 Melun, afin d'effectuer un emménagement, Rue de L'homme de Bois au n° 46, Samedi 2 Décembre 2023, de 13h00 à 18h00,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation pendant l'intervention,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La demandeuse est autorisée à effectuer un emménagement, RUE DE L'HOMME DE BOIS au n° 46, SAMEDI 2 DECEMBRE 2023, de 13h00 à 18h00,

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de l'Homme de Bois, partie comprise entre la Place Hamelin et la Rue Albert 1er, afin que la demandeuse effectue son emménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par la demandeuse.

Pour le prêt de panneaux, contacter le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 21 Novembre 2023
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

